

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 103 du 5 octobre 2017

Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1 5 OCTOBRE 2017

Arrêté de délégation de signature

Arrêté n° DS 2017-33 du 2 octobre 2017 portant délégation de signature ponctuelle à Anne GIROIR FENDLER pour la signature de deux documents le 10 octobre 2017 lors du déplacement au Vietnam



Bureau des Affaires Juridiques

Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

Arrêté n°DS 2017- 33

portant délégation de signature à Anne GIROIR-FENDLER, PU et vice-présidente déléguée à la mobilité internationale étudiante

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953-2 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 1 ;

Vu le procès-verbal du 8 mars 2016 proclamant le résultat de l'élection de M. Frédéric FLEURY en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Considérant l'empêchement du Président de se rendre au Vietnam du 6 au 15 octobre 2017 pour faire le point sur les accords de coopération et partenariats entre l'Université Claude Bernard Lyon1 et les partenaires vietnamiens ainsi que de suivre et renouveler les programmes de formation délocalisés ou double diplômants ;

Considérant la désignation d'Anne GIROIR FENDLER, Professeur d'université et vice-présidente déléguée à la mobilité internationale étudiante pour me représenter auprès des partenaires et autorités vietnamiennes ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Anne GIROIR FENDLER aux fins de signer le mardi 10 octobre 2017, lors du déplacement au Vietnam, les actes suivants :

- Accord-cadre de coopération entre Lyon 1 et la National Economics University (français, vietnamien)
- Convention de coopération pour le renouvellement d'une formation délocalisée de licence et master en Actuariat (français, vietnamien)

Article 2 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Villeurbanne, le 2 octobre 2017

Le Président de l'Université

Notifié à : Mme Anne GIROIR-FENDLER, professeur d'université et vice-présidente déléguée à la mobilité internationale étudiante
le :
signature :

Le Président,
Frédéric FLEURY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER